



UFR CBA actualités

Une feuille de route pour l'action

Numéro 12
Novembre 2017

Suivre la feuille de route

Le 6^{ème} congrès vient de s'achever. Avant même son ouverture, le ton revendicatif était donné par l'hommage rendu aux 9 ouvriers victimes du travail sur le chantier de l'aéroport de Nice, exactement 38 ans avant l'ouverture du congrès. Une nouvelle direction a été élue, renouvelée au tiers et rajeunie et sera renforcée dès le comité général qui se déroulera au printemps. Pendant quatre jours 70 camarades ont partagé, réfléchi, débattu et finalement décidé.

Il ne s'agit pas dans ces colonnes de rassembler tous les travaux du congrès, mais juste d'en dégager les lignes de force d'où sort une feuille de route déclinée en objectifs concrets, certes modestes mais réalistes.

Un numéro spécial 6^{ème} congrès de RCBA rendra compte en détail de ces trois jours de travail intense, mais cela prend du temps de rassembler les contributions, les mettre en pages...

Le document d'orientation amendé (cf. page 12) est disponible sur le site en prenant l'option [6^{ème} congrès] dans le menu tout en haut.

C'est dès maintenant qu'il nous faut mettre en application les décisions du congrès. Les camarades en me faisant confiance et en me reconduisant dans la fonction de secrétaire général m'ont fait un grand honneur. Dans les trois ans qui viennent je porterai la responsabilité de la mise en œuvre des décisions du congrès.

Michel Diamantis, SG

Au sommaire :

Editorial	page 1
16 octobre 1979	page 2
Rapport d'ouverture	page 4
La feuille de route	page 9
La nouvelle direction de l'UFR	page 11
Les référents	page 12
Questionnaire	page 12



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Claude GUERINEAU (animateur), Robert BRUN, Pierre LE PAGE, Gérard MORLIER.

Directeur de la publication :
Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 - 263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL

16/10/1979 : catastrophe sur un chantier à Nice

Christian Blicq, bureau de l'UFR

La 38^{ème} commémoration de ce drame est particulière, elle se situe en pleine remise en cause du code du travail par les lois Macron. Ces lois suppriment les CHSCT, soit en les incorporant dans une institution représentative unique, soit en les réduisant à de simples commissions du CE, diminuant ainsi le peu de moyens qu'avaient les CHSCT. Nos camarades de PACA et notre fédération ont participé à cet hommage aux morts au travail.

Cette stèle inaugurée le 16 octobre 1982 fut érigée conjointement à la demande des familles et de L'union syndicale de la construction CGT, afin que les familles puissent se recueillir, et nous rappeler qu'il n'y a pas de fatalité dans les accidents.

Mais cette 38^{ème} commémoration est particulière, elle se situe en pleine remise en cause du code du travail par les lois Macron. Ces lois suppriment les CHSCT, soit en les incorporant à une institution représentative unique, soit en les réduisant à de simples commissions du CE, diminuant ainsi le peu de moyens qu'avaient les CHSCT.

Déjà pour le BTP avec seulement 15h de temps de délégation par mois et compte tenu de la dispersion des chantiers, il était difficile de mener à bien cette mission. Cela devient pour le coup mission impossible.

Autre élément fort de cette réforme, l'expertise. OUI les élus des travailleurs pouvaient demander une expertise, s'ils le jugeaient utile. Cette expertise était payée en totalité par l'employeur. Avec cette réforme 20% devra être pris en charge par le comité social économique, donc au détriment de l'action sociale en faveur des travailleurs. Ce sera aux élus d'expliquer les raisons de cette baisse des moyens de l'action sociale.

Cette réforme, si elle répond aux revendications patronales, s'éloigne des droits humains à la santé, à la vie et à la dignité.

C'est pourquoi, dans l'intérêt des travailleurs salariés la CGT a appelé à des actions et met tout en œuvre pour empêcher ces reculs sociaux acquis par plus d'un siècle de luttes. Aujourd'hui même, un de nos camarades, Philippe Christmann, administrateur de la fédération CGT de la construction, comparait devant un tribunal pour avoir participé à une manifestation exigeant la prise en compte de la pénibilité de nos métiers par la FFB.

L'histoire du mouvement ouvrier a toujours montré que c'est toujours dans l'action et la lutte des travailleurs unis que des droits sociaux ont été gagnés. Pour nos anciens qui ont su être combatifs et force de revendications, pour nos enfants qui rentrent ou rentreront sur le marché du travail, il n'existe aucune autre alternative.

Nos syndicats dénoncent les dangers de ces lois et débattent pour aboutir à des actions permettant l'annulation des ordonnances, la réponse à nos revendications sur l'emploi, les salaires, la retraite et les conditions de travail. La catastrophe du 16 octobre 1979 est l'exemple type de ce qui nous attend si ces ordonnances étaient mises en place.

Pourquoi ?

Ce chantier de construction d'un port de commerce avec extension de piste d'aéroport était l'un des plus grand d'Europe. Il représentait 210 millions de francs et avait pour maître d'ouvrage la chambre de commerce. Pour sa mise en œuvre un groupement d'entreprise la SONEXA, où nous retrouvons les grands groupes via leurs filiales locales, et l'entreprise SPADA, dont son directeur Mr Noray sera le représentant de ce groupement.

Pour la construction de ce port il fallait 18 millions de m³ de remblais. Les travaux débuteront en janvier 1975. Dès les premiers mois, les travailleurs déplorent des conditions de travail difficiles, des salaires trop bas, le non-respect des classifications. Après 23 jours de grèves difficiles ponctués de provocations patronales et policières, ils obtiendront quelques avancées mais rien sur leur demande d'un CHS, ou éventuellement leur participation au comité sécurité où seuls participent les représentant des entreprises.

Nous étions avant 1981, les lois Auroux n'existaient pas et seules les entreprises de plus de 300 salariés pouvaient avoir un CHS. Bien sûr, les conditions de travail n'étaient pas dans le champ des CHS. Pour le BTP, l'OPPBTP était l'organisme en charge de la prévention.

16/10/1979 : catastrophe sur un chantier à Nice (suite)

Pour amener ce remblai (60 000 tonnes jour) de la colline de Crémat (actuellement lieu du PAL) jusqu'à l'aéroport, il a fallu aménager des routes, voire des pistes (39% des chauffeurs étaient atteints de lombalgie).

Les camions, des 150 tonnes, 18 roues, étaient spécialement conçus pour ce transport avec remorques 16 roues. Les camions adaptés pour ces travaux, mais pas aux hommes !

En août 1978 1^{er} affaissement, la DDE met le chantier en sommeil, il reprendra en juillet 1979, et dès septembre de nouveaux affaissements apparaissent.

Malgré l'absence de représentant du personnel, le comité sécurité avait demandé des mesures de prévention. D'ailleurs le représentant de la SONEXA sera inculpé pour infraction à la législation. Ce qui quelque temps après ne l'empêchera pas d'avoir la légion d'honneur ! Alors que les deux rescapés de cette catastrophe verront leur prime de fin d'année supprimée.

Cet accident était donc prévisible !

Il pleuvait depuis 10 jours et, le jour du 16 octobre, si on avait respecté le droit aux intempéries cette catastrophe n'aurait pas emportée, tuée nos camarades.

Vers 14 h, la grue disparaît dans la mer, les engins sont engloutis. Les baraques de chantier sont emportées au large ainsi qu'un représentant des ponts et chaussées avec sa 4L. Les

seuls rescapés doivent leur vie à des bastings flottants.

Les dirigeants, après cette catastrophe, essaient chacun de se dégager de leurs responsabilités en s'appuyant sur différents experts. Bonne aubaine pour ce disculper, 15 jours avant un séisme de magnitude 2 avait eu lieu...

Non, cette catastrophe est bien due à l'homme qui a utilisé un site fragilisé, avec un projet mal étudié, à la limite de l'improvisation, et je le redis, même avec un glissement de terrain, le seul fait d'avoir mis le chantier en intempérie aurait suffi à diminuer le nombre de victimes. Le non-lieu n'était pas justifié.

Cet historique démontre bien que les questions de sécurité et de conditions de travail doivent être et rester l'affaire des travailleurs et non dans les mains des employeurs. Leur objectif est le profit, contradictoire, antagoniste avec nos droits sur notre santé physique et psychique.

Moderniser les CHSCT, c'est leur donner plus de moyens, en temps, et pouvoir d'action. Ce gouvernement fait le choix inverse. Il portera la responsabilité d'un accroissement d'AT MP, voire d'accidents mortels. C'est le permis de tuer !

Quelque mot sur la sinistralité dans nos métiers

En 2015, ce sont 159 travailleurs de nos métiers qui ont perdu leur vie en voulant la gagner (130 btp – 23 bois – 9 intérimaires).

Les MP, même en baisse, restent im-

portantes avec 23 décès, particulièrement pour les travailleurs exposés à l'amiante. Les TMS restent la première cause de MP avec plus de 6 000 reconnaissances.

Bien sûr ces chiffres ne tiennent pas compte des sous déclarations puisqu'au lieu d'agir par la prévention beaucoup d'entreprises préfèrent utiliser des artifices voire des méthodes musclées pour empêcher le travailleur de déclarer son AT.

Pour notre Fédération le métier de constructeur reste un noble métier, un métier d'utilité public. Nous construisons les écoles, les hôpitaux, des logements, les routes etc. Cependant, il reste un métier pénible, qui mérite plus d'attention des pouvoirs publics, qui exige des mesures de prévention évitant l'exposition aux risques. Cette pénibilité d'un métier doit être reconnue et donner droit à une retraite anticipée, notre espérance de vie est de 7 ans de moins que d'autres métiers.

Avec la réduction des moyens des CHSCT et les poursuites judiciaires des militants exigeant la prise en compte de la pénibilité, le gouvernement met tout en place pour que le drame de 79 se reproduise.

Mesdames, Messieurs, en mémoire de ces victimes et pour leur famille, pour toutes les victimes d'AT MP, je vous demande une minute de silence.

Dès son ouverture, le 6^{ème} congrès de l'UFR observait une minute de silence en hommage aux victimes de ce drame et de tous les morts au travail.

Rapport introductif

Michel Diamantis, secrétaire général

Patronat et gouvernement mènent une répression syndicale féroce contre la CGT

Hier, le 16 octobre 2017, notre camarade Philippe Christmann était devant un tribunal pour un crime inexpiable aux yeux du patronat et d'un gouvernement aux ordres : avoir occupé le siège de la FFB pour exiger la reconnaissance et la prise en compte de la pénibilité. Le congrès lui adresse un message de soutien et affirme sa solidarité avec tous les militants poursuivis pour leurs activités syndicales.

Notre soutien fraternel va aussi tout particulièrement à notre camarade Nelly Gregor de la direction sortante. Elle a été menottée, gardée à vue 48 heures, traînée devant un tribunal qui devant un dossier vide, l'a citée à comparaître à nouveau, on ne sait quand. Son crime abominable : s'être militante à la CGT. Mario Feral, délégué présent dans la salle, a subi le même sort, pour les mêmes motifs.

Au moment où le gouvernement prive les CHSCT de leur moyens, il était indispensable de rappeler le drame du octobre 1979. Trop de travailleurs de la construction perdent la santé et souvent la vie en raison de conditions de travail inacceptables

Au même moment, nos camarades de PACA et notre fédération rendaient hommages aux 9 ouvriers tués sur le chantier de l'aéroport de Nice un autre 16 octobre, en 1979. Ils avaient demandé l'arrêt du chantier fragilisé par des pluies diluviennes continues. Un glissement de terrain a tout entraîné provoquant un vrai tsunami. Bilan 11 décès et un non-lieu en faveur de la direction du chantier. Ils ont été sacrifiés par leur patron sur l'autel du profit. La situation va empirer car l'affaiblissement des CHSCT organisée par les ordonnances Macron va favoriser d'autres catastrophes.

En mémoire de ces victimes du travail du 16 octobre 1979, en mémoire de tous nos camarades qui meurent dans l'indifférence générale pour enrichir leur patron, je vous demande d'observer une minute de silence.

Nous pouvons tous, en contraste avec cette introduction, nous réjouir d'être ici, dans ce lieu superbe. Nous y sommes chez nous car le centre de vacances qui nous accueille est à nous. En effet, tout le patrimoine de pro btp est issu des cotisations sur les salaires des travailleurs du bâtiment et des travaux publics. C'est avec le cœur gros et l'envie d'en découdre que nos pensées vont vers le centre de vacances d'El SHEMS où, il y a trois ans, jour pour jour, se tenait notre précédent congrès. Il est aujourd'hui fermé, pour cause de non rentabilité, comme si l'action sociale devait être rentable. Je ne méconnaissais pas les difficultés rencontrées par le tourisme en Tunisie. Cette situation aurait dû être une motivation forte pour rester au nom de la solidarité internationale. Elle a servi au contraire de justification à la fermeture.

Ce rappel illustre la dérive néo libérale que nous subissons au quotidien, petites touches par petites touches et m'amène à aborder la situation sociale.

Situation sociale

Le président de la République prétend qu'il a été élu sur son programme, alors que chacun sait qu'entre la peste et le choléra les électeurs ont voté contre l'extrême-droite, et non pour l'extrême libéralisme. Son parti ultra majoritaire à la chambre ne représente pas le corps électoral qui rejette, entre autres, majoritairement les ordonnances relatives à la loi travail.

La situation des retraités n'a cessé

Rapport introductif (suite)

Macron prend aux modestes pour donner aux très riches comme si la théorie libérale du «ruissellement» avait un fond de vérité

d'empirer :

- Stagnation des pensions malgré la hausse lente mais sensible du coût de la vie ;
- Augmentation de la pression fiscale (imposition des suppléments familiaux, taxe pour l'autonomie, CSG, diminution de l'APL...) ;
- Disparition des services de proximité ;
- Déremboursements de médicaments ;
- Désertification médicale accrue ;
- Hausse des loyers...

Toute une cruelle liste à la Prévert. Pour nos parents, retraite était synonyme de pauvreté. La machine à retourner à la barbarie est enclanchée. De plus en plus de vieux travailleurs et de retraités tombent dans la pauvreté ou la côtoient de trop près. Malheureusement, le mouvement ouvrier a largement pâti de 5 ans de « hollandisme » et en ressort plus divisé que jamais. Ce dont rêvait l'hyper président Sarkozy, la politique libérale des socialistes l'a rendu possible. L'ancien ministre de l'économie devenu président jupitérien achève son travail de sape de nos acquis.

Où en sont les luttes sociales ?

Ce n'est pas faute d'avoir lutté ces trois dernières années : 14 manifestations n'ont pas suffi à faire retirer la loi El Khomri, ou plus exactement la loi Berger-Gattaz. Depuis le 12 septembre, la CGT entraîne dans la rue avec elle un bon nombre d'autres organisations syndicales sans avoir pu empêcher la loi d'habilitation des ordonnances par le parlement, leurs prises en conseil des ministres et la promulgation de décrets par le président.

Le 28 septembre les 9 organisations de retraités ont défilé coude à coude dans les rues, faisant ainsi preuve d'une belle unité syndicale. Le 10 octobre, la grande manifestation de la fonction publique a rassemblé tous les syndicats et les organisations de jeunesse. C'est une première depuis 10 ans ! Malheureusement, le 19 octobre, les syndicats réformistes ne répondront pas à l'appel de la CGT. Encore une fois, tout le poids de l'action reposera sur notre organisation. Le déroulé très serré des travaux de notre congrès ne nous permettra pas de défilé le 19, nous nous rattrapeons en novembre et après !

Le président de la République, en bon petit soldat du patronat, multiplie les cadeaux à la frange la plus riche de la population : suppression de l'ISF sur les revenus du capital, baisse de l'impôt sur les sociétés, CICE sans contrepartie, allègement des cotisations patronales...

Les actionnaires ferment les usines en empochant les aides perçues via la région et/ou l'Etat pendant que Gattaz se pavane avec un pins « un million d'embauches » et augmente les dividendes du montant exact du CICE qu'il a perçu sans créer de postes. Il suit en cela l'exemple des grands groupes qui se délestent de leur service recherche et développement et garde le montant des aides « pour restaurer leur marge ».

Monsieur Macron affirme qu'il « n'est pas le président des riches ». Il a raison, il est « le président des super riches ». Toute l'attitude de notre Jupiter exprime un profond mépris de classe : « Il faut travailler pour se payer un costume », « Ils feraient

Le gouvernement passe en force en méprisant les luttes qui se sont multipliées contre la loi El Khomry-Berger-Gattaz puis contre la loi travail XXL

Rapport introductif (suite)

Gattaz et Macron veulent en finir avec l'Etat providence. Les assurances assureront la protection sociale, un impôt à taux fixe suprimera toute redistribution.

Le terrorisme sert de prétexte à des lois liberticides

mieux de chercher du travail que de foutre le bordel » ou encore la baisse des APL de 5€, somme tellement insignifiante pour lui qui n' imagine même pas ce qu'elle représente pour un étudiant, un retraité, un travailleur pauvre.

Casse des solidarités

Le « à chacun selon ses besoins et de chacun selon ses moyens » est intolérable pour les néo libéraux. Gattaz père rêvait de détricoter l'œuvre du CNR. Avec l'aide de Hollande et de Macron son fils le fait.

Pour cela il leur faut casser les solidarités. Oubliant que nous avons toute notre vie cotisé au profit des anciens travailleurs, des malades, des chômeurs et des familles, le gouvernement orchestre une campagne de dénigrement des retraités qui seraient selon lui des nantis égoïstes. Ainsi les retraités aisés, c'est-à-dire recevant au moins 1 200€ de retraite mensuel, sont supposés partager leur superflu en acquittant une CSG de 1,7% sur leur pension afin de donner du pouvoir d'achat aux actifs. Comment ne pas voir une double manœuvre : d'une part, casser la solidarité inter-générationnelle et d'autre part désancrer la protection sociale des fruits du travail ? La création de la CSG en 1991 par Michel Rocard initie la pente savonneuse sur laquelle nous glissons de plus en plus vite. La CSG a tout pour satisfaire le patronat :

- Imposition à taux fixe (flat tax) s'opposant aux impôts à taux progressifs qui opèrent une redistribution des richesses ;
- Gestion échappant aux syndicats et pouvant être modulée par le gouvernement à son entière discrétion ;

- Nouveau pas vers une « couverture universelle minimum » ne couvrant que très partiellement les risques maladies, chômage, vieillesse de tout un chacun (salariés, travailleurs indépendants...).

Le passage progressif de cotisations assises sur les revenus du travail à un impôt va contraindre à souscrire une ou des assurances, en fait uniquement accessibles à ceux qui en auront les moyens. Au bilan, de 91 à aujourd'hui, se déroule une excellente opération pour les compagnies d'assurance et les institutions financières. Déjà les « mutuelles » se transforment de plus en plus en système assurantiel vantant leur capacité à moduler leurs prestations en fonction des contrats souscrits. Nous voilà bien loin de la solidarité voulue au lendemain de la libération !

Tout au long de ce congrès, nous aurons à fixer un plan de travail pour revenir aux fondements d'une protection sociale protégeant de la naissance à la mort. Diminuer les cotisations sociales, c'est amputer d'autant notre salaire socialisé. Cette baisse masquée du salaire entrainera la fin de notre protection sociale par asphyxie financière et cassera définitivement la solidarité inter-générationnelle. C'est clairement le but inavoué.

Contexte international

Entre montée du fondamentalisme religieux, terrorisme barbare, raz-de-marée populiste, naufrage du printemps arabe, il est difficile de trouver de solides points d'appui. Du coup, comment ne pas être inquiet pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants ? Ce climat d'insécurité

Rapport introductif (suite)

Le mépris de classe du patronat et du gouvernement alimente la colère populaire. Jusqu'à quand les supporterons-nous ?

L'UFRCSA a rempli en grande partie les objectifs fixés par le 5ème congrès.

exacerbe la xénophobie et un nationalisme étriqué. Il donne prétexte à tous les excès policiers et à l'inscription dans la loi de l'état d'urgence. Ces dispositions attentatoires à la liberté vont tellement de paire avec la répression syndicale en France que l'on s'interroge sur l'ennemi visé : est-ce les terroristes et autres casseurs ou le mouvement ouvrier qu'il s'agit de museler ?

Un peu partout la colère gronde : occupy wall street, podemos, nuit debout...

L'exaspération monte, mais la défiance envers les politiques est telle que ces mouvements spontanés n'ont pas débouché. La mondialisation avance en écrasant tout sur son passage au mépris des peuples. Ainsi le CETA bien que conspué par la majorité des européens a été signé en dépit des pétitions et des manifestations. Il s'applique avant même sa ratification par les différents parlements européens. L'état de droit cède devant les impératifs financiers des grands groupes qui demain pourront assigner devant des tribunaux à leur solde les pays qui auraient l'audace de prétendre préserver la santé de leurs citoyens par des normes sanitaires ou environnementales.

Le président ne retient que les exemples de politiques ultra-libérales qui laissent exsangues les peuples en Europe telles les recettes de madame Thatcher et de monsieur Schröder. Il prend pour modèle l'Allemagne et sa loi Hartz IV sur « la modernisation des services sur le marché du travail ». Certes, cela a permis le « miracle allemand » mais au prix de la pauvreté instituée en loi. Les mé-

dia nous serinent que les entreprises doivent rester compétitives face à l'étranger et que pour cela il faut baisser le coût du travail en ignorant superbement le coût du capital. Dans le même temps, rien est fait pour enrayer le dumping social, pire : la possibilité de déroger par accord d'entreprise aux garanties des conventions collectives va systématiser la course au moins disant social. Pas besoin d'être devin pour imaginer le discours patronal « Tu acceptes de signer un accord portant sur une baisse de salaire et/ou une hausse du temps de travail, ou je licencie pour faire face à la concurrence ».

Nos camarades routiers l'ont bien compris, ils se sont battus et ont gagné. Leurs patrons ont jeté l'éponge et, pour la première fois Macron a cédé. Il ne s'agissait que de la victoire d'une corporation, mais elle montre que rien n'est écrit d'avance.

Activité de l'UFR

Je dois rendre compte du mandat de la direction sortante.

Le congrès d'EL SHEMS nous avait tracé une feuille de route :

- Intensifier le combat idéologique à travers nos publications papiers et électronique ;
- Informer les actifs et les retraités sur le SMPP ;
- Renforcer le syndicalisme des retraités en s'appuyant sur les deux premiers points.

Nous pouvons être fier du travail réalisé. Certes, nos publications peuvent et doivent être améliorées tant en termes de contenus que de fréquence de parution et je vous invite à remplir le questionnaire destiné à cette meilleure prise en compte des besoins

Rapport introductif (suite)

La campagne sur le SMPP doit être poursuivie et amplifiée auprès des actifs.

militants de chacun. Le renforcement s'est traduit par une remontée de 15% de nos effectifs (de 1 950 à 2 450 adhérents) mais le nombre de camarades est reparti à la baisse : perte de la section Calcia de Beffe (128 adhérents) en 2015 qui, après relance, n'ont repris que 60 timbres en 2016. (Il s'agit d'une erreur : la section est passée de 70 à 60) Le renforcement n'est jamais acquis et le travail doit sans cesse être recommencé.

le SMPP

L'UFR s'était fixé comme objectif de mener à bien une grande campagne sur le SMPP. Nous y avons travaillé au comité général d'Arras et, un an après nous avons présenté le flyer réalisé par la commission « santé – protection social » ainsi que les premiers résultats au cours du comité général de Nantes. Nous avons renforcé nos liens avec l'ANDEVA et surtout commencé à contacter les actifs pour les informer sur leur droit à un SMPP en leur donnant les clés pour mettre un maximum de chance de leur côté.

Travail des commissions

Vous avez dans vos dossiers le rapport des commissions qui ont travaillé durant ce mandat de trois ans. Je veux saluer la qualité de leur travail et l'investissement de leurs membres. Dans le débat, nous y reviendrons en se demandant comment poursuivre les actions entamées, rendre plus efficace nos outils et méthodes de travail. Je veux aussi saluer le travail de tous les responsables de commission qui pour certains ont dû travailler avec une équipe réduite à sa plus simple expression. Je tiens à saluer tout particulièrement Robert Brun qui a animé le collectif « publication » et, qui souhaitant se consacrer plus à son ac-

tivité politique et au développement local de la CGT, a eu à cœur de préparer sa succession.

Perspectives

Une des toutes premières décisions de la commission exécutive fédérale a été de demander à un membre du bureau fédéral, le camarade Bruno Bothua, d'être le référant de notre UFR. C'est un grand progrès et le fait qu'il travaille avec nous durant tout ce 6ème congrès marque la volonté fédérale de renforcer la synergie avec les retraités.

Dans la même foulée, la CEF a confié à un de ses membres, le camarade Christian Renard, le pilotage de l'IHS de la construction, du bois et de l'ameublement. L'UFR y prendra toute sa place et pour preuve de sa volonté de s'engager, elle vient de consacrer un numéro complet de RCBA à l'histoire sociale.

La commission exécutive de l'UFR a élaboré le document d'orientation sur lequel vous avez travaillé dans vos sections. La commission des amendements qui va être étoffée par les camarades qui souhaitent la rejoindre nous proposera ceux qu'elle a retenus. Nous en discuterons mercredi. Mais avant, nous allons débattre de nos objectifs d'action à partir de la situation sociale concrète dans laquelle nous sommes plongés et du bilan de notre action de ces trois dernières années.

A l'issue de cette semaine nous repartirons vendredi matin en votant le plan d'action qui nous guidera dans les trois années à venir.

Merci de votre attention et place au débat,

Vive le 6ème congrès ! Vive la CGT !

Ce rapport largement approuvé a permis une très large discussion dont l'essentiel figurera dans le numéro « spécial congrès » de RCBA

Feuille de route votée par le congrès à l'unanimité

Résolutions prises en plénière sur LSR, Vie Nouvelle et un IHS fédéral

- **1** Adhérer et faire adhérer nos sections et nos adhérents à LSR ;
- **2** Relancer la campagne d'adhésion à « Vie Nouvelle » ;
- **3** Confirmer notre volonté de s'inscrire dans le projet d'IHS porté par la fédération (Christian Renard) ;
- **4** Constituer un groupe de travail IHS piloté par Jean-Luc Plumelet ;
- **5** Entre autres, poursuivre le travail historique de Pierre Mazé pour aller jusqu'à nos jours.

Résolutions prises sur proposition de la commission « Santé - protection sociale »

- **6** Intensifier la diffusion du dépliant SMPP auprès des actifs proche de la retraite et des nouveaux retraités ;
- **7** Créer et diffuser un dépliant sur les droits à la retraite « vieillir dignement toute sa retraite » ;
- **8** Créer et diffuser un dossier revendicatif comparatif sur :
 - la répartition et la capitalisation ;
 - la mutualisation privée et assurancielle ;
- **9** Créer un document de réflexion sur le financement de la protection sociale dans le contexte de la part croissante du numérique dans l'économie (OMS et Europe) à partir des travaux de la commission confédérale ;
- **10** Mener une campagne pour obtenir une carte du travailleur en retraite de la construction du bois et de l'ameublement reconnaissant l'accès à des droits tels que mutuelle, village vacances...

Résolutions prises sur proposition de la commission « Vie Syndicale »

- **11** Réaliser un « *Livret d'accueils des retraitables* » dans le premier trimestre 2018 pour la continuité syndicale. C'est un support et un lien avec les syndicats d'actifs et les territoires ;
- **12** Assurer un *référént* par territoire (21 territoires) ;
- **13** Mettre à jour le COGITIEL pour pouvoir comptabiliser et avoir connaissance de nos syndiqués en lien avec les territoires, les syndicats, l'inter-pro et la commission renforcement ;
- **14** Généraliser l'usage du « *cahier orga* » et de son suivi afin de pouvoir mutualiser les différentes actions menées en territoire ;
- **15** Intervenir auprès des nos administrateurs et des syndicats d'actifs en concertation avec la commission santé pour obtenir une mutuelle santé pour tous les retraités syndiqués de la construction.

Feuille de route votée par le congrès à l'unanimité

Suite

Résolutions prises sur proposition de la commission «publication»

- **16** Publication dans RCBA et UFR Actualités du questionnaire en direction de nos adhérents sur la qualité, les rubriques et la fréquence ;
- **17** Demander à chaque section de mettre à jour le Cogitiel pour un envoi mieux ciblé ;
- **18** Nous invitons les camarades responsables de la publication à continuer la ligne éditoriale : contenu des publications et ordonnancement des articles pour obtenir une bonne progression de la lecture ;
- **19** Ajouter dans RCBA des informations sur :
 - Les droits des retraités ;
 - Les luttes présentes en faisant le lien avec celles du passé.
- **20** Chaque rapporteur en CE doit faire une synthèse écrite de son exposé pour UFR Actualité ;
- **21** Ouvrir des tribunes de discussion ;
- **22** Travailler l'articulation entre publications écrites et électroniques.
- **23** Maintenir le site et la page Facebook à jour pour les positions rapides et les mobilisations ;
- **24** Prise en charge par les responsables des journaux des contacts obligatoires pour accélérer le processus de leur publication ;
- **25** Etablir un plan de travail pour élargir le champ des rédacteurs.

Résolutions prises sur proposition de la commission «formation»

- **26** Public ciblé : futur-e-s retraité-e-s (3 ans avant départ) en se servant de Cogitiel pour la création de sections de retraités
- **27** Contenu : aller à la rencontre des retraités
 - Montage du dossier retraite
 - Problèmes à évoquer : veuvage, réversion, succession....
- **28** Appliquer la décision du 3^{ème} Congrès fédéral :
 - Chaque formation devra avoir un temps sur le thème des retraites
 - Le financement des stages sera assuré par la Fédé

Document d'orientation

L'adoption du document d'orientation s'est fait après examen des 27 amendements proposés. Seuls 3 n'ont pas été retenus, 5 ont été modifiés, et 2 ont été reclassés en contribution. Ils figureront dans le compte rendu.

Remarques

- La numérotation des résolutions ne reflète pas leur importance relative ;
- Les résolutions 12, 16 et 23 sont entrées immédiatement en application ;
- Voir le questionnaire page 12.

La nouvelle direction de l'UFRCSA

La nouvelle commission executive

NOM	PRENOM	TELEPHONE	EMAIL	TERRITOIRES
BLICQ	Christian	06 31 35 65 52	blicq_ch@hotmail.com	PACA
BOUKMIJI	Mohamed	06 37 80 32 27	sidi-kacem21@orange.fr	Bourgogne
DIAMANTIS	Michel	06 63 76 54 10	mdiamantis@orange.fr	Ile-de-France
GARNON	Gérard	06 45 65 26 72	gerard.garnon@free.fr	Champagne
GOMES	José	06 20 24 24 33	marylin.jose@hotmail.com	Alsace
GOURDON	Bruno	06 11 71 65 92	bgo44000@gmail.com	Loire Atlantique
GREGOR	Nelly	06 64 84 52 18	nelly.gregor832@orange.fr	Languedoc-R
GUERINEAU	Jean-Claude	06 19 60 19 49	jean-claude.guerineau58@orange.fr	Champagne
HILDENBRAND	André	06 10 87 16 47	andre1948@sfr.fr	Lorraine
HOFFECARD	Alain	06 16 79 39 64	hoffecard.alain@orange.fr	Normandie
LEBLEU	Pascal	06 68 26 01 91	pascal376@orange.fr	Normandie
LEPRESTRE	Christian	06 83 94 33 65	srcba.cgt50@laposte.net	Normandie
LOP	Joseph	06 37 57 10 10	joseph.lop@wanadoo.fr	PACA
MICHEL	Martine	06 14 18 76 21	martine.michel0752@gmail.com	Rhône
MOREUILLE	Michel	06 75 43 62 30	moreuillemichel@gmail.com	Pays de Loire
MORLIER	Gérard	06 09 15 41 72	gerard.morlier@sfr.fr	Ile de France
MOSSET	Georges	07 70 08 70 66	georges.mosset0832@orange.fr	Loire Atlantique
PIVAUT	Pierre	06 67 62 02 23	urcbacgtcentre@laposte.net	Centre
POULEAU	Daniel	06 07 35 59 54	d.pouleau@wanadoo.fr	Loire Atlantique
SANDELION	Jean-Paul	07 81 31 01 95	jpsand26@free.fr	Drôme-Ardèche
SANSONNET	Guy	05 55 71 78 42		Limousin
SCHMITLIN	Marcel	06 24 58 26 89	marcel.schmitlin@hotmail.fr	Poitou-Charente
THOMASSIN	Bernard	06 30 89 03 61	bethomassin@gmail.com	Vosges
VELILLA	Vincent	06 89 56 05 48	velilla.vincent@free.fr	Auvergne
VILLARD	Michel	04 79 36 18 06	micheliane73@orange.fr	Rhône-Alpes

Le nouveau bureau

NOM	PRENOM	FONCTION
BLICQ	Christian	Formation
DIAMANTIS	Michel	Secrétaire général
GUERINEAU	Jean-Claude	Publication
HOFFECARD	Alain	Vie Syndicale
LEBLEU	Pascal	Renforcement
MOSSET	Georges	Protection sociale
SCHMITLIN	Marcel	Relation UCR et Fédé

Mises en application des décisions du congrès

Les référents

Ils travailleront sur leur territoire ou leur ancien champ professionnel en lien avec la commission exécutive. L'équipe de référents sera animé par Alain Hofecard, secrétaire à la vie syndicale.

Le congrès a élu un premier référent : Serge Giraut pour la Normandie. Voici la liste des pressentis. Certains ont déjà donné leur accord.

nom	prénom	mail	référent
Combalot	Charles	denyse.combalot@orange.fr	Isère
Giraud	serge	sergegiraud@sfr.fr	Normandie
Gomes	José	marylin.jose@hotmail.com	Alsace
Guilhou	Paul	gisele.guilhou@orange.fr	Bois
Massiet	Jean-Pierre	jp.massiet@hotmail.fr	Midi Pyrénées
Saillard	Jean-Claude	jcsaillard@hotmail.fr	Ile-de-France

Questionnaire destiné à améliorer Ufrcba Actualités

Vous recevez cette revue de l'UFR destinée aux responsables syndicaux retraités de nos professions.

Répondez à ce questionnaire afin de faire de cette revue un outil utile à la vie syndicale vos sections

Diriez-vous de cette revue quelle est :

intéressante - banale- répétitive avec d'autres revues que vous recevez.

Les articles. Diriez-vous :

qu'ils sont bien choisis- qu'ils traitent bien les sujets- qu'ils devraient être plus approfondit.

Les articles devraient-ils traiter d'autres sujets, notamment :

- Plus expliquer les questions sociales : les pensions, la protection sociale, le suivi médical ;
- Avoir une rubrique sur les droits - sur l'histoire sociale - les actions des retraités de nos professions ;
- Aborder les questions idéologiques - culturelles.

Quel format vous conviendrait le mieux :

4 - 8 - 12 ou 16 pages ?

La diffusion se fait essentiellement par voie électronique, préférez-vous une version papier ? **OUI / NON**

Souhaitez-vous que les textes soient enrichis de brefs résumés soulignant les idées principales, que la typographie soit plus aérée ? **OUI / NON**

Autres remarques :

Barrez les mentions inutiles

adressez vos réponses à :
mdiamantis@orange.fr

ou par voie postale :
UFRCSA Case 413
263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL